

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 28/12/2023

ID : 089-218901882-20231220-2023_40-DE



Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 20 décembre 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

FIXATION DU PRIX
DE PARTICIPATION
AU REPAS DE FIN
D'ANNEE

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Erick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Corinne GUILLAUD, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Marion DESBOIS

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.
Erick DEGOIX

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme GUILLAUD Corinne

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Traditionnellement et annuellement, un repas est offert aux personnes de la commune, âgées de 70 ans et plus.

Afin de permettre aux personnes désirant se joindre au repas et qui n'entrent pas dans cette catégorie d'âge, il y a lieu d'en fixer le tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le prix de la participation des accompagnants de moins de 70 ans à 20 € et 5 € pour les enfants de moins de 12 ans

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 décembre 2023.

Fait à GIROLLES, le 21 décembre 2023

Le Maire

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 28/12/2023

ID : 089-218901882-20231220-2023_40-DE

S²LOW

